

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2021

Etaient présents : M. Le Maire P. MOREAU, C. NICOLAS, AS BRIDE, G. BARTHE, J.P BOUILLEUX, F. DROUHIN, L. FROMONT

Absents excusés : C. DUCRY et M. S. BLANCHOT

Arrivée d'A. BAILLY à 19h40

Secrétaire de séance : A.S. BRIDE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut débuter.

Ouverture de la séance à 18h45

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26/10/2021

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26/10/2021 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

2) Délibération de régularisation pour l'acceptation des versements Groupama (travaux école du bas)

Le maire expose le détail du montant restant à régler par Groupama ainsi que ceux des trois chèques reçus depuis le début de l'année 2020. Il demande aux conseillers d'en accepter l'encaissement.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'encaissement des trois chèques reçus de Groupama.

Le conseil municipal à l'unanimité mandate le maire pour accepter l'encaissement des futurs chèques de Groupama à venir le chargeant d'en transmettre les détails aux conseillers.

3) Délibération de régularisation pour l'attribution du logement (école du bas)

Le maire explique que de tous les dossiers potentiels pour la location du logement de l'école du bas, le premier reçu complet était celui de Mme Markarian, très pressée d'aménager avant la rentrée de septembre où elle devait prendre un poste de psychologue scolaire.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'attribution du logement à Mme Markarian pour un montant de la location mensuel de 550€ prévu lors du conseil municipal du 8 février 2021 et de 10€ de charges mensuelles pour les communs.

4) Subventions aux associations

Le maire expose les montants versés aux associations en 2020 :

- Téléthon : 100 €
- ADMR : 300 €
- Coopérative scolaire : 1555€

Discussion sur les différents montants versés aux associations.

Il est décidé de conserver ces montants tels qu'ils sont, mais il sera demandé à la coopérative scolaire une information régulière sur les différentes utilisations de ces fonds et les projets réalisés.

Le conseil municipal à l'unanimité maintient les mêmes montants de subventions pour 2021.

5) Paniers à destination des anciens

Discussion entre les conseillers concernant le contenu prévu en cette fin d'année pour la constitution des paniers à destination des anciens et la nécessité de respecter le budget. Le contenu des paniers reste local, comme l'année précédente. Certaines composantes ont été conservées, d'autres enlevées.

Le maire dit que la somme de 1560 € identique à celle utilisée l'année précédente mais réglée sur le budget 2021, avait été inscrite au budget du compte correspondant (fêtes et cérémonies).

Les paniers seront distribués aux anciens le 18/12/2021 mais le pot de Noël devant avoir lieu dans la salle des fêtes est annulé vu la conjoncture sanitaire Covid 19 selon les préconisations du 1^{er} ministre J. CASTEX.

6) Délibération d'affouage

Arrivée d'Alexandra Bailly à 19h40.

Le deuxième adjoint expose l'organisation de l'affouage pour l'hiver 2021-2022.

Cinq lots ont été délimités, marqués et distribués. Quatre se situent aux Zenans (ZA 15) et un en Vaivre (ZD 77).

Concernant les lots situés Au Zenans, une première parcelle comporte 12 stères, et les 3 autres environ 7 stères. Ce bois sera cubé une fois couper et nettoyé.

La taxe d'affouage reste la même, soit 7€ le stère ou 16,30 € le moule.

L'ancien étant trop général, le règlement d'affouage a été mis à jour par le deuxième adjoint. Le règlement type fourni par l'ONF étant beaucoup plus détaillé, il est joint en supplément pour une information complète des affouagistes auxquelles ces documents ont été transmis.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la délibération d'affouage.

7) Délibération pour les demandes de subventions des différents projets

Discussion sur les différentes actions à mener sur la commune pour lesquels les dossiers prévisionnels de subventions devront être ouverts avant la fin du mois. Ils seront ensuite retenus ou non par les financeurs (Préfecture, Département...) puis définitivement adoptés selon les priorités et en fonction des possibilités financières de la commune par délibérations ultérieures.

Après avoir débattu des différents projets et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents les plans de financements prévisionnels respectifs, s'engage à prendre en autofinancement les parts qui ne seraient pas obtenues aux titres des subventions et autorise le maire à signer tout document relatif aux opérations suivantes :

Etude pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie sur la totalité de la commune

Projet de réserve incendie pour couvrir le risque du haut du village où l'habitat est groupé

Diagnostic thermique du bâtiment de l'école du haut

Projet de changement des fenêtres de l'école et de la mise en place d'une VMC

Diagnostic thermique du bâtiment de la mairie et de la salle des fêtes

Projet de réfection de la façade de la mairie en partie en pierres apparentes.

Projet de remise en état des fossés et passages d'eau le long des chemins blancs en plusieurs endroits de la commune (en Vaivre, aux Zenans, au-dessus du cimetière, en Frétille)

Projet de réfection du toit nord de l'église, des escaliers intérieurs, plancher de l'horloge, abat-sons et mise aux normes assurantielles du paratonnerre et des protections électriques.

Projet d'amélioration de l'éclairage public sur les points les plus énergivores.

Informations et questions diverses :

- Discussion sur le tarif actuel de la location de la salle des fêtes.
- Reprise du projet de la mare par L. Fromont.

Tous les points ayant été évoqués, la séance est levée à 22h00.